

Assemblée générale de l'association

« Les Amis des Jardins du Gué »

Le samedi 5 juin 2021 s'est tenue l'assemblée générale de l'association « Les amis des Jardins du Gué » au lieu-dit le Gué de Flais 79390 LHOUMOIS, sous la présidence de Monsieur Bernard Merlet.

Etaients présents : Claire DOUSSAIN, Bénédicte MURAIL, Josselin MERLET, Nadine MURAIL, Jacques MURAIL, Jean-Pierre COUTENTIN, Marie-Luce MERLET, Evan JAULIN, Rebecca WARNER, Isabelle COUTENTIN, Isabelle HUCAULT

Excusés : Claude MERLET

Le président indique pour commencer que cette assemblée générale se tient plus tardivement que prévu par les statuts. En effet, les statuts prévoient que cette assemblée générale doit se tenir chaque année dans le premier trimestre civil. Toutefois, compte tenu des conditions sanitaires exceptionnelles, il a été décidé de la reporter au 2^{ème} trimestre. Cette assemblée générale est la première après l'assemblée constitutive du 21 septembre 2019. Elle devra se prononcer sur l'exercice s'écoulant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

1 - Rapport d'activité :

L'année a été bien évidemment marquée par la pandémie qui a empêché l'ouverture habituelle au 1^{er} avril. L'ouverture n'a été autorisée qu'à compter de mi-mai, d'où une perte d'activité sur cette première partie de l'année.

Toutefois, dès le déconfinement, les visiteurs sont arrivés en nombre. Le site étant en plein air et spacieux, les visiteurs y trouvent un but de sortie parfaitement adapté aux circonstances et au tourisme de proximité.

Par ailleurs, pour la première fois, le site des Jardins du Gué est intégré dans le Carnet Escapades édité par le département des Deux-Sèvres et distribué dans toutes les familles du département. Dans ce carnet un coupon Jardins du Gué permet aux visiteurs de bénéficier d'une visite gratuite pour une visite payante. Cette visite gratuite était initialement prévue à la charge des Jardins du Gué. Mais dans le cadre des mesures de soutien consécutives à la pandémie, le département a décidé de prendre en charge cette gratuité.

L'année a aussi été marquée par l'arrivée d'un nouveau jardinier, Paul Jubien, en remplacement de Lyssandre Procopiou, démissionnaire.

Un contrat temporaire a également été signée avec la stagiaire, Camille Bonnet, pour la période estivale. Avec ce renfort temporaire, il a été décidé d'aménager une terrasse à proximité de la boutique. Les travaux se sont terminés peu de temps avant la clôture de la saison, donc cet investissement n'a guère généré de recettes supplémentaires sur l'exercice.

Dans ce contexte de forte activité, le temps a manqué pour véritablement lancer et animer l'association elle-même et la Covid n'a rien arrangé en la matière.

Pour favoriser l'augmentation du nombre des adhérents à l'association, le président propose d'intégrer l'adhésion à l'association dans la souscription d'un abonnement à l'année. Il soumettra dans les résolutions à suivre cette proposition à l'assemblée.

Par ailleurs, le président étant aussi le propriétaire avec Mme Merlet du site des Jardins du Gué, lesquels ont passé une convention avec l'association pour la gestion des activités de visite et d'animation, il apparait nettement préférable qu'il ne soit plus le président de l'association. Il conviendra donc au cours de l'exercice à venir de rechercher un nouveau président.

2 – Rapport financier :

Le chiffre d'affaires de ce premier exercice s'élève à 22583 €.

Les charges s'élèvent globalement à 32710 €. Les postes les plus significatifs sont les suivants :

- Honoraires comptables et sociaux : 3010 €
- Charges de personnel : 27 852 €

Compte tenu de ces éléments, et des dons perçus de 11 906 €, le résultat comptable 2020 ressort déficitaire de 379 €.

Voir en annexe le bilan et le compte de résultat.

3 - Vote des résolutions :

- a) L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport d'activité du président.
- b) L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier de l'exercice clos le 31 octobre 2020 et décide d'affecter en report à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice, soit 379 €.
- c) L'assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition du président de regrouper l'adhésion à l'association et la souscription d'un abonnement pour l'année et en fixe le prix à 12 € par personne. Le prix de l'entrée reste inchangé à 6 €.
- d) L'assemblée générale donne à l'unanimité quitus aux administrateurs pour la gestion de l'association au cours de l'exercice écoulé.

e) L'assemblée générale renouvelle à l'unanimité les mandats des administrateurs sortants : Claude Merlet et Isabelle Coutentin.

A l'issue de cette assemblée, le bureau de l'association est ainsi composé :

- Président : Bernard Merlet
- Secrétaire : Nadine Murail
- Trésorière : Claire Doussain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 05 juin 2021, à Lhoumois.

Le président,

Bernard Merlet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Merlet', written in a cursive style.